



AVIS AU PUBLIC

La commune de Goesdorf se propose d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2023 des étudiant-e-s âgés entre 16 et 18 ans au sein de son service technique.

Les engagements se font par des périodes **d'une (1) semaine** allant du 17 juillet 2023 jusqu'au 8 septembre 2023 inclus. Le nombre d'étudiant-e-s par période est limité à deux (2). Les étudiant-e-s intéressé-e-s doivent obligatoirement faire leur demande en utilisant le formulaire désigné à ces fins en indiquant par ordre décroissant les périodes d'engagement préférées. Le formulaire visé peut être téléchargé sur le site internet de la commune (www.goesdorf.lu). Un certificat de scolarité de l'année scolaire 2022/2023 est à joindre à la demande. Pour les étudiant-e-s mineur-e-s, la demande doit absolument être contresignée par un représentant légal.

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf pour le **31 mai 2023** au plus tard.

En cas d'un nombre de candidatures supérieur à celui des postes disponibles, une sélection sera effectuée par le collège des bourgmestre et échevins.

Il est à noter que le nombre d'engagement de chaque étudiant(e) pour un travail de vacances auprès de la commune de Goesdorf est limité à deux (2).

Pour toutes questions supplémentaires, prière de vous adresser à l'administration communale (Tél. : 83 92 70 - 1).

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul Mathay, bourgmestre

Claude Gilson, échevin

Marc Keilen, échevin